



# CEPPRAL

Coordination pour l'Evaluation des  
Pratiques Professionnelles en santé  
en Rhône Alpes

# Rapport d'activité

2008

# Sommaire

I - Introduction -----	p4
II - Présentation du CEPPRAL -----	p4
Création -----	p4
Missions-----	p4
Organisation adaptée aux missions-----	p6
Conseil d'administration -----	p6
Cellule de coordination -----	p8
Conseil scientifique-----	p8
Comité de pilotage -----	p9
Experts régionaux -----	p9
Commission de validation -----	p9
III - Les établissements adhérents -----	p10
IV - Le bilan des activités 2008 -----	p11
Groupes thématiques -----	p11
Ateliers méthodologiques -----	p12
Modules de "formation actions" -----	p13
Interventions en établissements -----	p16
Validation des démarches d'EPP -----	p16
Journée régionale -----	p17
Actions de communication : Site Internet -----	p18
Relations avec les partenaires régionaux : FORAP -----	p18
Les projets d'études -----	p18
V - Les perspectives 2009 -----	p21
VI - Les annexes -----	p24

# Abréviations

CEPPRAL : **C**oordination pour l'**E**valuation des **P**ratiques **P**rofessionnelles en santé en **R**hône-**A**lpes

CNFMC : **C**onseils **N**ationaux de la **F**ormation **M**édicale **C**ontinue

EIG : Evènement indésirable grave

EPP : **E**valuation des **P**ratiques **P**rofessionnelles

HAS : **H**aute **A**utorité de **S**anté

HCL : **H**ospices **C**ivils de **L**yon

URML : **U**nion **R**égionale des **M**édecins **L**ibéraux

## I. INTRODUCTION

Acteur de terrain au côté des établissements de santé, le CEPPRAL participe, depuis 2005, date de la création de l'association au déploiement de l'évaluation des pratiques professionnelles et à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins en Rhône Alpes.

En 2008, le CEPPRAL a :

- poursuivi ses objectifs de partage d'expériences, de synergie des actions inter établissements, de mutualisation des efforts et de convivialité des rencontres.
- renforcé sa présence auprès des établissements de la région Rhône Alpes en répondant à leurs attentes par :
  - un accompagnement personnalisé de leur démarche,
  - une offre de formation approfondie aux méthodes d'évaluation des pratiques professionnelles validées et d'amélioration de la qualité et de la sécurité en santé.

La pérennisation des démarches d'évaluation des pratiques professionnelles, la dynamique d'amélioration de la performance médicale et soignante, le développement d'une culture de qualité et de sécurité des soins, restent des objectifs majeurs de la coordination du CEPPRAL.

## II. PRESENTATION DU CEPPRAL

### La création

En novembre 2004, la Haute Autorité de Santé (HAS) a organisé une journée de présentations de démarches d'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) en région Rhône-Alpes (Bron – Rhône). Parallèlement, la HAS a lancé un appel d'offre pour financer la mise en place de démarches d'EPP dans 40 établissements de santé de la région et la création d'une structure régionale pour gérer cet appel d'offre. Un groupe régional de professionnels s'est alors constitué pour répondre à ces attentes.

Ce groupe régional, constitué de médecins, paramédicaux et directeurs d'établissement, professionnels hospitaliers - exerçant en établissements de santé publics et privés - ou libéraux, en région Rhône-Alpes, ainsi que de chargés de mission de la HAS en région Rhône-Alpes et de représentants de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de la région (URML-RA) s'est réuni une première fois le 2 mai 2005, puis à nouveau le 6 juin et le 31 août 2005.

Il a mis en place une coordination pour l'accompagnement des établissements hospitaliers, dénommé « Coordination pour l'évaluation des pratiques professionnelles en santé en Rhône-Alpes » (CEPPRAL), et en a défini les missions et la structuration.

L'assemblée générale constitutive de l'association CEPPRAL s'est tenue le 13 septembre 2005.

### Les missions

Agréé par la Haute Autorité de Santé en Août 2006, le CEPPRAL propose un accompagnement des démarches d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) au sein des établissements de santé publics et privés de la région, dans le cadre des exigences :

- de la certification des établissements,
- de l'obligation individuelle de validation des démarches d'EPP pour les professionnels médicaux (décret du 14 avril 2005),
- du recueil des indicateurs de qualité et de sécurité des soins dans les établissements IPAQSS : Indicateur pour l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins.

Le CEPPRAL a obtenu le renouvellement de son agrément le 10 septembre 2008 pour deux ans.

Cet accompagnement est réalisé par les intervenants experts du CEPPRAL : médecins cliniciens et professionnels paramédicaux formés à l'évaluation en santé, qualitatifs, médecins de santé publique. Il prend la forme de différentes actions détaillées ci-dessous :

### *Les actions proposées*

⇒ L'élaboration d'outils nécessaires à la mise en place de démarches d'évaluation des pratiques professionnelles et d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et la mise en commun d'expériences réussies par l'animation de **groupes thématiques régionaux** ;

⇒ **Des modules de formation - actions** permettant une approche concrète des méthodes d'évaluation avec mise en pratique des connaissances et du savoir faire basés sur une pédagogie active reposant essentiellement sur des études de cas, des exercices et des retours d'expérience ;

⇒ Des formations ciblées sur **les méthodes d'évaluation des pratiques professionnelles** validées par la HAS et leurs modalités de mise en place au sein des services ou des établissements au cours des **ateliers méthodologiques**.

Par ailleurs, le CEPPRAL propose des prestations « sur mesure » à la demande des établissements de santé :

⇒ **Des actions d'information et de sensibilisation** à l'évaluation des pratiques professionnelles et à la démarche qualité dans les établissements de santé, lors de présentation en CME ou en commission qualité, pour les établissements adhérents.

⇒ **L'accompagnement « sur mesure » de projets** conduits par les établissements de santé dans le cadre de la certification des établissements et de l'obligation individuelle d'évaluation des pratiques professionnelles pour les professionnels médicaux.

⇒ **La validation de démarches d'Evaluation des Pratiques Professionnelles** dans le cadre de l'obligation individuelle des médecins.

⇒ **L'accompagnement à la mise en place du recueil des indicateurs de qualité et de sécurité des soins** dans les établissements (IPAQSS, PSI).

### *Les professionnels concernés*

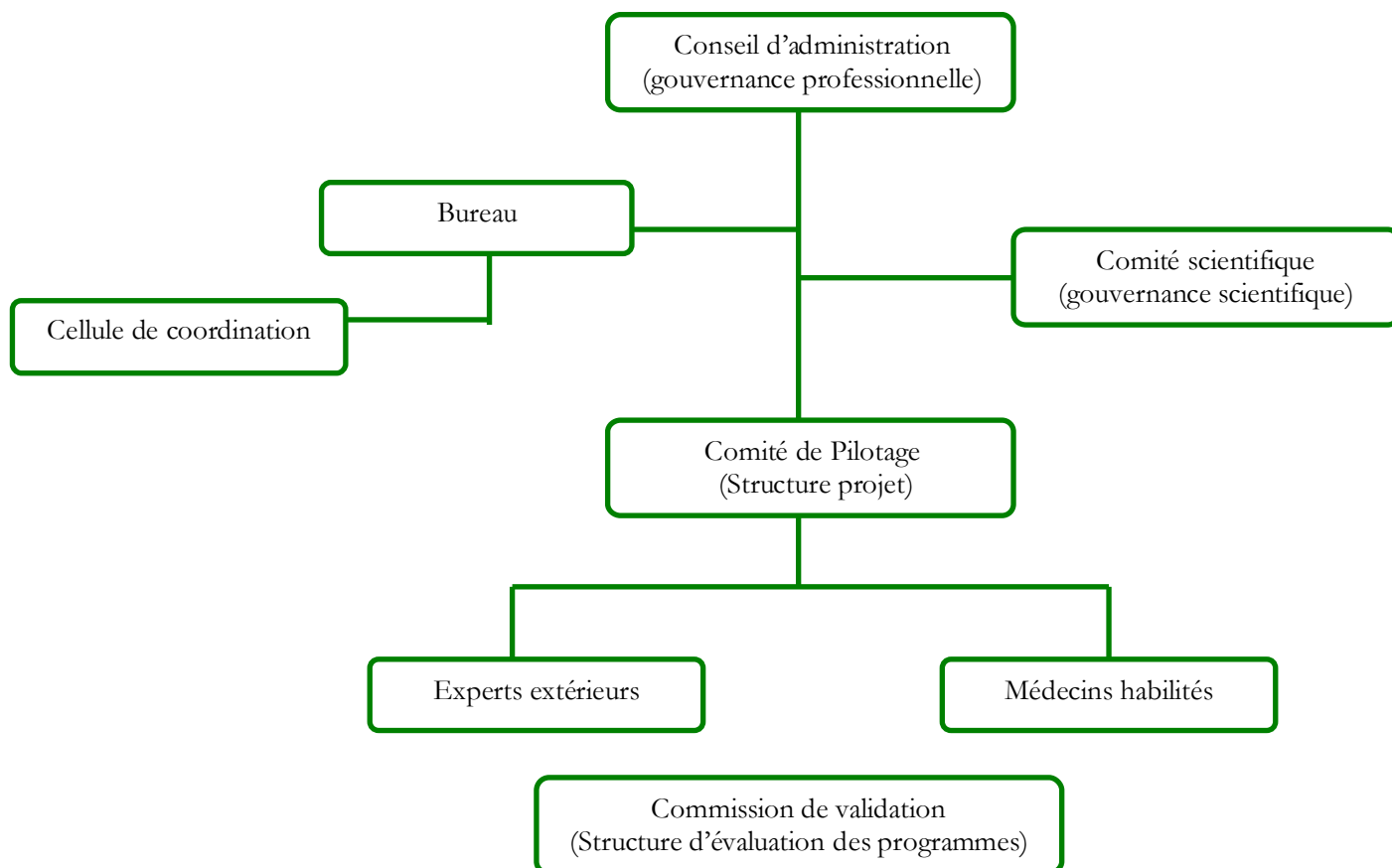
Les professionnels concernés par les actions du CEPPRAL sont les professionnels de santé impliqués par les démarches d'évaluation des pratiques professionnelles et de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins au sein des établissements (médecins, paramédicaux, responsables qualité, directeurs).

## Une organisation adaptée aux missions

Les différentes structures du CEPPRAL permettent de coordonner les programmes d'évaluation des pratiques professionnelles depuis leur élaboration par le **Comité de Pilotage** (la structure projet) après avis du **Conseil Scientifique** jusqu'à la validation par la **Commission de Validation** (la structure d'évaluation des programmes).

Le **Conseil d'administration**, qui s'appuie sur le bureau et la cellule de coordination, s'assure de l'application des programmes dans les respects des prérogatives de la HAS.

### *Organigramme de l'association*



### Le conseil d'administration

L'Association est placée sous l'autorité d'un **Conseil d'Administration** dont la composition est établie à partir des :

- Collège des établissements publics de santé : il comprend quatre représentants désignés parmi les présidents de CME, les directeurs et les professionnels de santé concernés par le domaine dans ces établissements,
- Collège des établissements de santé privés participant au service Public Hospitalier : il comprend deux représentants désignés parmi les présidents de CME, les directeurs et les professionnels de santé concernés par le domaine dans ces établissements,
- Collège des établissements de santé privés à but lucratif : il comprend trois représentants désignés parmi les présidents de CME, les directeurs et les professionnels de santé concernés par le domaine dans ces établissements,
- Quatre personnes qualifiées dans le domaine de la méthodologie de l'Évaluation en Santé désignées par le Conseil d'Administration,

- Quatre représentants de la HAS désignés par le coordonnateur régional des correspondants de la HAS,
- Trois représentants de l'URML - RA (dont le Président, un spécialiste et un généraliste).

### ***Composition du Conseil d'Administration :***

Le conseil d'Administration est composé de :

- 4 représentants pour le Collège des établissements Publics de santé :
  - Mme Nicole JEZEQUEL, Cadre supérieur de santé, CHS Valmont/Monteléger,
  - Dr Amandine GRAIN, Pharmacienne, CH Saint-Marcellin,
  - Dr Christian CARMAGNAC, Président de la CME, CH Chambéry,
  - Mr Bernard CROZAT, Directeur adjoint, C.H.U. de Saint Etienne.
- 2 représentants pour le Collège des établissements PSPH :
  - Mr Michel CHANTEUR, Directeur, CMCR des Massues, Lyon,
  - Dr Jean-Paul LACHAT, Anesthésiste Réanimateur, Clinique Mutualiste, Saint Etienne.
- 3 représentants pour le Collège des établissements de santé à but lucratif :
  - Mme Béatrice NORMAND, Responsable Qualité, Cliniques de Savoie, Générale de Santé, Argonay,
  - Mr Olivier AMOUROUS, Directeur de Cliniques du Plateau d'Assy, Plateau d'Assy,
  - Dr Jacques CATON, Médecin, Clinique Emilie de Vialar, Lyon.
- 4 personnes qualifiées en méthodologie d'évaluation en santé :
  - Pr Cyrille COLIN, Médecin de santé publique, Hospices Civils de Lyon,
  - Pr Patrice FRANCOIS, Médecin de santé publique, CHU de Grenoble,
  - Pr Franck CHAUVIN, Médecin de santé publique, Institut de Cancérologie de la Loire, St Priest en Jarez,
  - Pr Jean-Louis TERRA, Médecin Psychiatre, CHS Le Vinatier, Lyon.
- 4 représentants régionaux de la HAS :
  - Dr Jean-Michel ORIOL, Médecin Généraliste, correspondant HAS, Septème,
  - Dr Jean-Luc MAS, Médecin Généraliste, Bourgoin,
  - Dr Alain LEPAPE, Médecin réanimateur, Centre Hospitalier Lyon Sud, Pierre-Bénite,
  - Mme Nicole BERTINI, Cadre supérieur de santé, Bourg en Bresse, Expert Visiteur HAS.
- 3 représentants des URML :
  - Dr Jean DERRIEN, gynécologue-obstétricien, Président de l'URML-Rhône-Alpes, Lyon,
  - Dr Jean STAGNARA, pédiatre, URML-Rhône-Alpes, Lyon,
  - Dr Bruno PIROLLET, pneumologue des URML-Rhône-Alpes, Annecy.

Le Conseil d'Administration élit, en son sein, pour une durée de quatre ans renouvelable, un **Bureau** composé de :

- un Président,
- deux Vice-présidents,
- un Trésorier et un Trésorier adjoint,
- un Secrétaire et un Secrétaire adjoint,
- deux membres associés.

### ***Composition du Bureau :***

Le Bureau est composé de :

- Président : Mr Cyrille COLIN, Médecin de santé publique, Hospices Civils de Lyon,
- 1<sup>er</sup>Vice Président : Mr Patrice FRANÇOIS, Médecin de santé publique, C.H.U. de Grenoble,
- 2<sup>nd</sup> Vice Président : Mr Franck CHAUVIN, Médecin de santé publique, Institut de Cancérologie de la Loire,
- Trésorier : Mr Dr Jacques CATON, Médecin, Clinique Emilie de Vialar, Lyon,
- Trésorier Adjoint : Mr Bernard CROZAT, Directeur adjoint, C.H.U. de Saint Etienne,
- Secrétaire : Mr Jean Michel ORIOL, Médecin Généraliste, correspondant HAS, Septème,
- Secrétaire Adjoint : Dr Jean Paul LCHAT, Anesthésiste-Réanimateur, Clinique Mutualiste, Saint Etienne,
- Membre associé : Mme Nicole JEZEQUEL, Cadre supérieur de santé, CHS Valmont/Montéléger,  
Dr Jean DERRIEN, gynécologue-obstétricien, Président de l'URML-RA, Lyon.

Les obligations comptables de l'association CEPPRAL sont confiées à un comptable indépendant rémunéré par l'association.

Le conseil d'administration s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2008.

### **Cellule de coordination**

Une cellule opérationnelle de coordination a été mise en place en novembre 2005, sous la responsabilité du Président du CEPPRAL.

Cette cellule opérationnelle est placée sous la responsabilité d'un médecin coordonnateur :

- Médecin coordonnateur : Dr Sandrine Touzet, médecin de santé publique (0,20 ETP),
- Secrétaire : Mme Nezih Bensalem (0,40 ETP),
- Assistante de gestion : Mme Céline Larrat (1 ETP),
- Pharmacien qualité, Bénédicte Toulouze, (0,60 ETP depuis le mois d'octobre).

La cellule opérationnelle est abritée par les Hospices Civils de Lyon (HCL). Son adresse est 1, place de l'Hôpital, 69002 LYON.

Une convention liant l'association CEPPRAL et les HCL spécifie les conditions de mise à disposition du personnel rémunéré par le CEPPRAL et du local.

### **Un Conseil scientifique**

Un conseil scientifique du CEPPRAL a été constitué.

Ce Conseil Scientifique est composé de :

- Dr Marc BREMOND (URML – 69 LYON),
- Pr Bernard BURNAND (IUMSP CEPIC - CH 1005 LAUSANNE),
- Pr. Isabelle DURAND-ZALESKI (APHP - 94 CRETEIL),
- Dr Pierre DURIEUX (APHP - 75 PARIS),
- Dr Fabienne EMPEREUR (EVALOR - 54 NANCY),
- Dr Hervé MAISONNEUVE (ISCM - 75 PARIS),
- Dr Philippe MICHEL (CECCQA, 33 BORDEAUX),
- Dr Vincent PIRIOU (CFAR - 69 LYON).



Ses missions sont :

- valider les démarches d'EPP proposées par le CEPPRAL aux établissements (sur la méthodologie),
- aider à la définition de thématiques d'EPP prioritaires,
- valider la démarche du CEPPRAL dans ses objectifs généraux et ses modalités de mise en place.

Le conseil scientifique s'est réuni le 14 octobre 2008 pour la troisième fois. Il a validé le contenu des formations et à encourager le CEPPRAL à poursuivre ses actions dans le domaine de la gestion des risques et de la sécurité des soins.

### Comité de pilotage

Ce comité a pour objectifs d'élaborer le programme d'activités du CEPPRAL,

- en tenant compte des attentes des professionnels des établissements de santé,
- en intégrant la pérennisation des démarches d'EPP,
- en anticipant les évolutions du dispositif "EPP", et de son intégration dans le dispositif de suivi de la qualité en santé (gestion des risques, suivi d'indicateurs de performance, etc).

Le CEPPRAL réunit le comité de pilotage une fois par trimestre afin de définir les axes de travail et les actions à développer en terme de qualité et de sécurité des soins.

### Les experts régionaux

La cellule opérationnelle s'appuie sur des intervenants experts pour répondre aux demandes des établissements de santé et animer les formations.

Ces « Intervenants Experts » sont désignés pour mettre en œuvre, avec l'aide de la cellule de coordination, les démarches d'EPP en établissements de santé et le programme des formations. Ils sont identifiés par le Bureau, en fonction d'un certain nombre de critères de niveau d'expertise.

### Commission de validation

Une commission de validation des démarches d'EPP a été créée. Cette commission s'appuie sur une procédure de validation élaborée par le CEPPRAL en regard des préconisations de la HAS.

Cette commission a pour objectif d'évaluer les démarches présentées au regard de critères définis, de rendre des conclusions sur la validation de la démarche et d'attester de l'engagement des médecins au regard de la loi du 13 août 2004 et du décret du 14 avril 2005.

Les membres de la commission s'engagent à ne pas participer à la validation de démarches auxquelles ils ont participé ou qu'ils ont élaboré ou accompagné

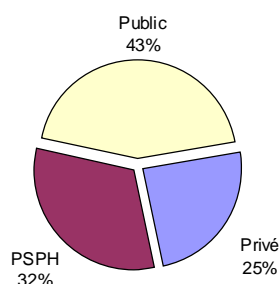
Le CEPPRAL souhaite pour 2009 intégrer dans la commission de validation des médecins libéraux.

### III. LES ETABLISSEMENTS ADHERENTS

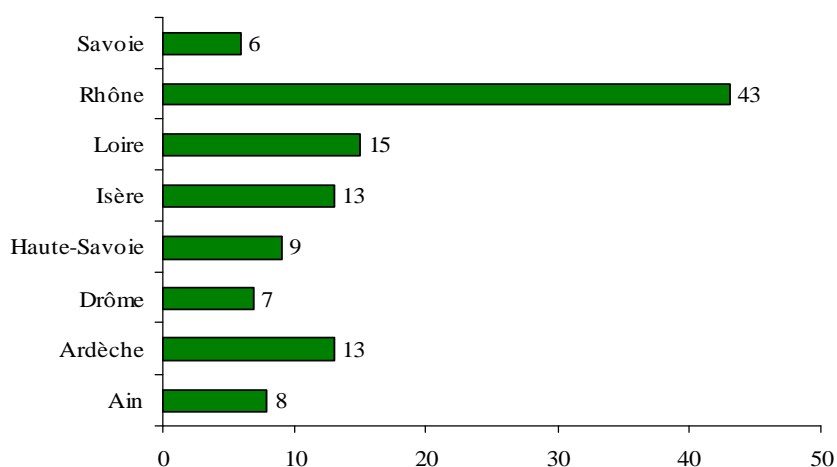
En 2008, 115 établissements de santé ont adhéré au CEPPRAL et ont pu participer à l'ensemble des actions proposées.

Les schémas qui suivent, illustrent la répartition des établissements adhérents :

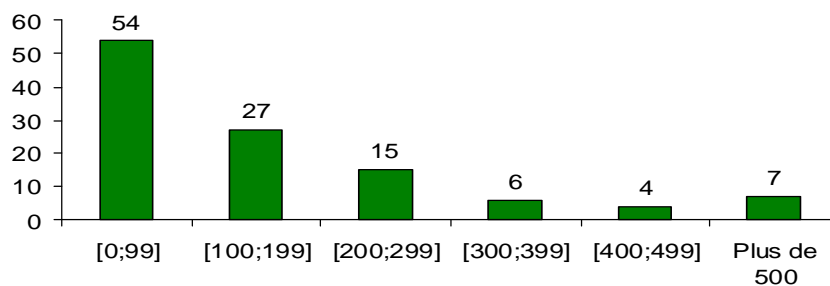
**Répartition des établissements adhérents selon leur statut**



**Répartition des établissements adhérents par départements**



**Répartition des établissements adhérents en fonction de leur nombre de lits.**



## IV. BILAN DES ACTIONS 2008

### Groupes Thématiques

Traduisant l'esprit même du CEPPRAL, à savoir le partage d'expérience, la synergie des actions inter établissements, la mutualisation des efforts et la convivialité des rencontres, 7 groupes thématiques ont été animés en 2008 :

- ◆ Chute du patient âgé,
- ◆ Escarres,
- ◆ Sortie du patient hospitalisé,
- ◆ Accident vasculaire cérébral,
- ◆ Nutrition,
- ◆ Douleur,
- ◆ EPP paramédicales.

Deux thématiques « Soins palliatifs » et « Evènements iatrogènes » n'ont pu être lancés par manque d'inscrit. Le CEPPRAL prévoit de proposer ces deux thèmes dans son programme 2009.

#### *Les participants*

Les groupes thématiques régionaux sont ouverts à tous les professionnels de santé des établissements adhérents, souhaitant participer à une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles. Un même professionnel peut être intéressé par plusieurs thématiques.

Les groupes thématiques ont réunis 74 professionnels de santé répartis comme suit :

◆ Médecins	24,3%
◆ Cadres de santé	44,6%
◆ Responsable qualité	16,2%
◆ Autres (directeur, pharmacien, rééducateur)	14,9%

#### *Animation des groupes thématiques régionaux*

Les réunions sont animées par un référent expert en méthodologie et un référent expert clinicien désignés par le Bureau de l'association.

Ces groupes se sont réunis en moyenne 3 fois sur l'année 2008, ainsi 21 réunions ont été organisées au total.

Chaque groupe a choisi une méthodologie d'EPP validée par la HAS, sélectionné des indicateurs, rédigé un protocole de la démarche ainsi que les outils nécessaires à la conduite de la démarche.

#### *Archivage des documents produits*

Les documents produits et partagés par les établissements des participants aux groupes de travail sont centralisés au niveau de la cellule de coordination pour l'archivage et la diffusion éventuelle aux établissements adhérents du CEPPRAL.

Ils sont, par la suite, disponibles sur le site Internet du CEPPRAL dans l'espace adhérent.

**LISTE DES OUTILS ELABORES PAR LES GROUPES THEMATIQUES**

<b>SPECIALITE</b>	<b>THEMATIQUES</b>	<b>METHODE</b>
Gériatrie	Chute de la personne âgée	Revue d'évènement grave
Gériatrie	Douleur de la personne âgée	audit
Gériatrie	Les escarres	audit
Neurologie	Accident vasculaire cérébral	Audit
Thème transversal	Nutrition	audit
Thème transversal	Processus de sortie du patient hospitalisé	Chemin clinique audit
Thème transversal	EPP paramédicales	Rédaction d'un protocole

Un suivi des établissements ayant participé aux groupes thématiques est envisagé pour connaître l'avancé du travail effectué, les actions d'amélioration mises en place et l'évaluation de leurs impacts sur les pratiques.

**Ateliers méthodologiques**

Ces ateliers ont eu pour but de sensibiliser les participants aux aspects méthodologiques des démarches d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) validées par la HAS, à leurs modalités de mise en place au sein des services ou des établissements.

En 2008, le CEPPRAL a proposé 1 sessions de deux jours.

Ces ateliers ont permis de développer plus particulièrement 6 méthodes d'évaluation des pratiques professionnelles validées par la HAS :

- L'audit clinique et l'audit clinique ciblé,
- La revue de morbi-mortalité,
- la revue de concertation pluridisciplinaire,
- Le suivi d'indicateurs,
- La revue de pertinence des soins,
- Le chemin clinique,

et d'aborder les thèmes suivant :

- Le choix du thème de la démarche d'EPP,
- Le choix de la méthode,
- Le choix des critères,
- Les étapes pour conduire la démarche d'EPP,
- L'analyse et l'interprétation des résultats,
- Le suivi à long terme de l'évaluation.

Le CEPPRAL est enregistré en temps qu'organisme de formation sous le numéro 82 69 09141 69. Il est agréé au titre de la formation médicale continue (FMC) depuis septembre 2008 (avec un effet rétroactif pour les formations délivrées depuis le 1 janvier 2008) sous le numéro 100 370.

**Organisation**

Les ateliers méthodologiques ont été organisés dans les locaux de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Rhône-Alpes, à Lyon les 13 et 20 mars 2008.

Chaque atelier est évalué par les participants à partir d'un questionnaire. Les conclusions de l'ensemble des questionnaires après analyses sont transmises à l'expert animateur.

Ces ateliers sont animés par des experts du CEPPRAL choisis en fonction de leur expérience dans le domaine.

**Participants**

Ces ateliers étaient destinés à tout professionnel des établissements de santé, et en particulier : médecins, personnel paramédical, responsables qualité, directeurs.

Ils ont réunis cette année 76 professionnels soit :

◆ Médecins	37,0 %
◆ Responsable qualité	13,2 %
◆ Cadres de santé	19,8 %
◆ Directeur	4,0 %
◆ Pharmacien	9,2 %
◆ Autres	5,3 %

### ***Satisfaction globale des ateliers***

Oui beaucoup	36%
Oui plutôt	54%
Assez peu	5%
Non pas du tout	2%
<b>TOTAL</b>	100%

42% des participants souhaiteraient des ateliers plus interactifs avec des études de cas concrets permettant un approfondissement des méthodes («ateliers avec notions approfondies et cas pratiques participatifs», «exposé d'exemples pratiques», «ateliers de production d'indicateurs», «atelier avec mise en situation concrète», «rédaction de documents dans le cadre d'un atelier pratique», «cas concret pour dérouler la méthode», «travail de réflexion souhaitable sur une thème donné »...).

### **Modules de « formation actions »**

Toujours soucieux de permettre aux établissements de mutualiser leurs expériences et de répondre mieux aux attentes des professionnels, le CEPPRAL a développé en 2008, des modules de « Formation Actions » intégrant la théorie et la mise en pratique directe des connaissances par le travail en petit groupe. Les établissements ont pu ainsi bénéficier d'échanges intéressants et fructueux.

Basée sur une **pédagogie active** reposant essentiellement sur des études de cas, des exercices et des retours d'expérience, ces modules de formation - actions permettent une **approche concrète** des méthodes d'évaluation des pratiques professionnelles avec mise en pratique des connaissances et du savoir faire.

#### ***Organisation***

Comme les ateliers méthodologiques, les modules de « formation actions » ont été organisés dans les locaux de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Rhône-Alpes,

Chaque module est évalué par les participants à partir d'un questionnaire. Les questionnaires sont par la cellule de coordination qui transmet ensuite les conclusions à l'expert animateur.

Les modules sont animés par des experts du CEPPRAL choisis en fonction de leurs compétences reconnues dans les domaines abordés.

En 2008 le CEPPRAL a proposé 6 modules présentés ci-dessous :

#### ***Module M1 : méthodes et outils de l'évaluation des pratiques professionnelles***

Les professionnels de santé sont amenés à développer l'évaluation des pratiques professionnelles dans leur établissement.

Le succès de ces projets nécessite une bonne connaissance des méthodes et outils propres à ces évaluations. L'objectif de ce module était donc de :

- Savoir choisir un thème,
- Maîtriser les étapes d'un projet d'évaluation des pratiques professionnelles,
- Maîtriser les méthodes d'évaluation,
- Savoir formaliser son projet en vue de sa validation.

### Satisfaction globale M1

Oui beaucoup	27%
Oui plutôt	73%
Assez peu	
Non pas du tout	
<b>TOTAL</b>	100%

#### *M2 : Quand et comment interviennent les statistiques en évaluation de la qualité des soins*

Mener à bien un projet, une enquête ou une étude nécessite souvent de posséder quelques bases en statistiques afin de mieux préparer son projet et mieux comprendre les résultats obtenus. Il est fréquent d'utiliser la statistique ponctuellement sans en connaître la réelle signification ou de posséder des données et de ne savoir qu'en faire (quelles analyses peut-on faire, comment interpréter les résultats).

Cette formation a donc pour objectif de déterminer quand et comment utiliser au mieux les statistiques dans les projets d'évaluation de la qualité des soins ainsi :

- Maîtriser les bases statistiques utiles pour initier et mener à terme un projet d'évaluation,
- Savoir interpréter et communiquer des résultats.

### Satisfaction globale M2

Oui beaucoup	30%
Oui plutôt	60%
Assez peu	
Non pas du tout	10%
<b>TOTAL</b>	100%

#### *M3 : Mesure des indicateurs de qualité de soins et de performance hospitalière*

Les indicateurs sont des outils de mesure indispensable à l'amélioration continue de la qualité dans les établissements de santé.

Ce module avait pour objectifs de :

- Savoir élaborer un cahier des charges de projet de suivi d'un indicateur,
- Savoir utiliser les indicateurs dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la qualité des soins,
- Connaître les indicateurs de performance hospitalière : quelle est leur place dans l'amélioration de la qualité des soins ?

### Satisfaction globale M3

Oui beaucoup	56%
Oui plutôt	44%
Assez peu	
Non pas du tout	
<b>TOTAL</b>	100%

#### *M4 : Identifier les évènements indésirables liés aux soins et analyser leurs causes*

La qualité et la sécurité des soins sont des enjeux majeurs pour chaque professionnel dans sa pratique au quotidien. L'objectif de ce module était de :

- Définir le concept d'évènements indésirables,
- Présenter les méthodes d'identification des évènements indésirables liés aux soins,
- Présenter les méthodes d'analyse des causes des évènements indésirables liés aux soins, afin de permettre d'identifier les évènements indésirables pour les analyser et définir un plan d'actions correctives.

## Satisfaction globale M4

Oui beaucoup	44%
Oui plutôt	34%
Assez peu	
Non pas du tout	22%
<b>TOTAL</b>	100%

### *M5 : Améliorer la sécurité du circuit du médicament dans un établissement de santé*

L'objectif de ce module était de :

- Savoir évaluer la sécurité du circuit du médicament,
- Appréhender les outils et les techniques permettant de réduire les erreurs de médication et la iatrogénie médicamenteuse.

Ainsi ont été évoqués au cours de ce module ;

- L'importance de la iatrogénie médicamenteuse,
- Les erreurs de médication,
- Description du circuit du médicament,
- Les points clés pour sécuriser le circuit du médicament,
- Les outils et techniques pour réduire les risques à chaque étape du circuit du médicament.

### *M7 : Elaborer ou adapter un référentiel de pratiques cliniques*

Le programme du module abordait les notions suivantes :

- Référentiels de bonnes pratiques, recommandations pour la pratique clinique, conférences de consensus ... : définition, principes,
- Méthodes d'élaboration des référentiels de bonnes pratiques,
- Analyse des études de recherche et de leurs résultats en vue de l'élaboration d'un référentiel,
- La grille AGREE : évaluer la qualité d'un référentiel,
- Diffusion des référentiels et évaluation de leur impact.

A la fin de la session, les participants devaient pouvoir :

- Elaborer un référentiel de pratiques cliniques,
- Evaluer la qualité d'un référentiel de pratiques cliniques.

## Satisfaction globale M7

Oui beaucoup	66%
Oui plutôt	34%
Assez peu	
Non pas du tout	
<b>TOTAL</b>	100%

### ***Participants***

Les modules de formation actions sont ouverts à tous les professionnels désirant acquérir des compétences en évaluation en santé et dans les différentes méthodes d'amélioration de la qualité en santé.

Au total 97 inscriptions ont été comptabilisées, un professionnel pouvant assister à plusieurs modules au cours de l'année 2008. La répartition des professionnels a été la suivante :

- ◆ Médecins 26,8 %
- ◆ Responsables qualité 22,6 %
- ◆ Cadre de santé 22,6 %
- ◆ Directeur 7,2 %
- ◆ Pharmacien 13,4 %
- ◆ Infirmières 4,1 %
- ◆ Autres 3,1 %

## Formation IPAQSS

Le CEPPRAL a également participé au déploiement de la formation des établissements de médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) pour le recueil des indicateurs IPAQSS.

Après avoir assisté à deux journées de formation en juin 2008 sur les indicateurs IPAQSS organisée par la HAS, le CEPPRAL a animé à Lyon deux jours de formation sur le recueil des indicateurs en septembre et en octobre 2008.

## Intervention en établissements de santé

Le CEPPRAL propose aux établissements de santé :

- ⇒ Des actions d'information et de sensibilisation à l'évaluation des pratiques professionnelles et à la démarche qualité dans les établissements de santé,
- ⇒ Des formations ciblées sur les méthodes d'évaluation des pratiques professionnelles et de la qualité en santé,
- ⇒ L'accompagnement « sur mesure » de projets conduits par les établissements de santé dans le cadre de la certification V2, et de l'obligation individuelle d'évaluation des pratiques professionnelles pour les professionnels médicaux.

### *Organisation*

Les interventions en établissements se font à la demande des établissements, et la proposition est adaptée en fonction des demandes de chaque établissement.

Ces interventions font l'objet d'une convention de partenariat entre le président du CEPPRAL et le directeur de l'établissement, fixant les modalités d'intervention et de rémunération.

Les intervenants sont les experts du CEPPRAL.

*Activité* (cf tableaux en annexe)

En 2008, le CEPPRAL a répondu à 22 demandes de prestations sur mesure d'établissement de la région :

- ◆ 9 interventions en CME,
- ◆ 3 sessions de formations in situ,
- ◆ 13 accompagnements méthodologiques à la mise en place de démarches d'évaluation de pratiques professionnelles dans le cadre de la certification des établissements.

Les interventions en CME ont donné lieu, dans la plupart des cas, à la signature de conventions d'accompagnement de démarche d'évaluation des pratiques professionnelles. Ces accompagnements se font dans le cadre de la préparation à la certification des établissements.

Au total, ces sensibilisations, formations ou accompagnements à la mise en place de démarche d'évaluation de pratiques professionnelles (EPP) ont intéressé 180 médecins. Ces interventions ont permis d'élaborer des outils et documents autour de 64 démarches d'EPP.

## Validation de démarches d'évaluation de pratiques professionnelles

Le CEPPRAL est une organisme agréée par la HAS de santé pour la validation des démarches d'EPP engagées par les professionnels de santé. Il valide les démarches d'EPP qu'il a accompagnées.

A cette fin, le CEPPRAL a élaboré une procédure de validation.

A la demande des présidents de CME, deux experts de la commission de validation nommés, expertise chaque demande et rendent leurs conclusions sur la validité d'une démarche.

Le CEPPRAL adresse, au président de CME, une attestation de validation individuelle pour chaque professionnel impliqué dans la démarche validée.

La validation en chiffre pour 2008

- ◆ 32 démarches d'EPP expertisées par la commission de validation,
- ◆ 23 démarches validées,
- ◆ 51 attestations de validation individuelles.



## La journée régionale 2008

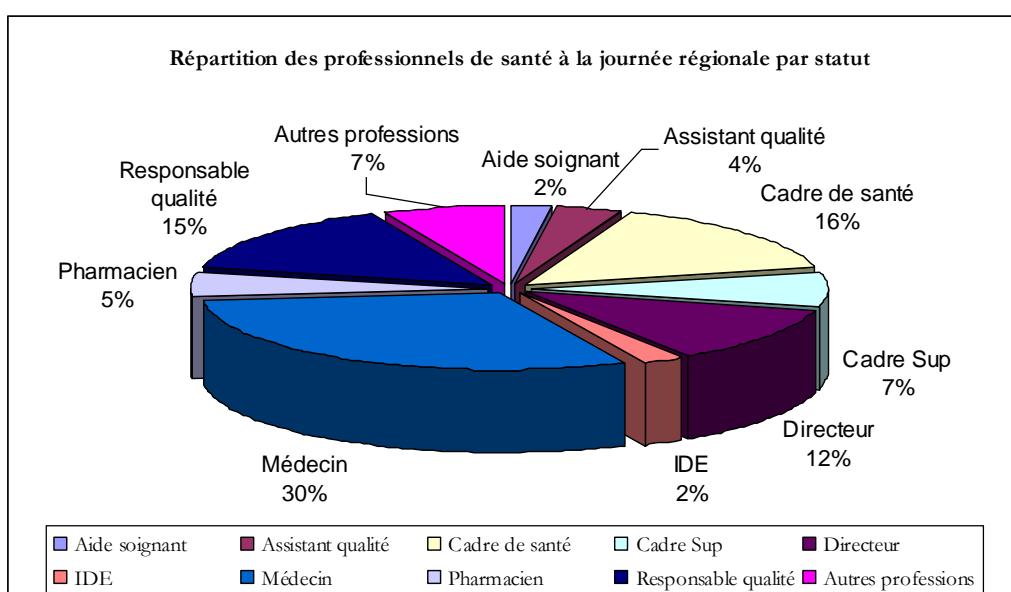
Le CEPPRAL a organisé sa troisième journée régionale le 27 novembre 2008 à Valence sur le thème :  
« Equipes de soins hospitalières, professionnels libéraux : quelle évaluation des pratiques ? »

L'objectif était d'élargir le périmètre de l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) à l'ensemble des professionnels de santé exerçant en milieu hospitalier et de faire le point sur l'évolution des démarches d'EPP en médecine libérale, et d'évoquer les moyens de pérenniser les démarches d'évaluation des pratiques professionnelles.

### Participants

Cette journée a permis de rassembler 150 professionnels.

L'ensemble des professionnels apprécie que le CEPPRAL organise sa journée régionale dans une ville de la région différente chaque année.



### Programme

Cette journée a été l'occasion de faire le point sur l'EPP des paramédicaux et de montrer que, malgré un dispositif pas totalement effectif, les équipes de soins hospitalières ont déjà pris la mesure de l'importance de l'évaluation de ses pratiques et de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Par leurs interventions, les médecins libéraux ont prouvé qu'ils avaient depuis longtemps engagé des démarches d'EPP et un travail en profondeur pour répondre aux exigences des pouvoirs publics.

Un autre temps fort de la journée a été une réflexion sur la pérennisation des démarches, indispensable pour rester dans une dynamique d'EPP pour une amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

### Satisfaction globale de la journée

Oui beaucoup	31%
Oui plutôt	58%
Assez peu	5%
Non pas du tout	6%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

## Action de communication : le site Internet

Durant l'année 2008, la coordination du CEPPRAL a travaillé à l'amélioration de son site Internet. Outil accessible, didactique, le site du CEPPRAL permet d'accéder facilement aux informations concernant les actions du CEPPRAL et aux documents relatifs aux EPP.

En septembre l'espace adhérent a été créé et tous les établissements adhérents, ont reçu par courrier leurs codes d'accès.

Cet espace contient l'ensemble des documents collectés et élaborés par le CEPPRAL et les établissements lors des groupes thématiques. Les supports des journées régionales sont également disponibles.

Le CEPPRAL espère que cet espace permettra de poursuivre les échanges d'expériences et la mutualisation des documents qui ont fait la réussite des groupes thématiques. Ainsi la base de données pourra s'enrichir et donner à chaque professionnel la possibilité de s'engager dans une démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité en santé.

## Relation avec les partenaires régionaux : La FORAP

Le CEPPRAL a constitué avec 4 organismes régionaux, le CCECQA en Aquitaine, EVALOR en Lorraine, le REQUA en Franche-Comté et Réseau Santé Qualité dans le Nord Pas de Calais une association la FORAP (Fédération des Organismes Régionaux et territoriaux pour l'Amélioration des Pratiques et organisations en santé).

Très rapidement le GREQUAU, groupe régional pour la qualité en Auvergne a rejoint la FORAP.

### *Bilan d'activité*

#### Renforcement des relations avec la HAS

Deux rencontres HAS / Structures régionales ont été organisées à l'initiative de la HAS, en mars et juillet 2008. Ces rencontres avaient pour objectifs de :

- ◆ dégager des lignes directrices pour structurer les démarches d'amélioration et d'évaluation des pratiques dans la certification V2010 en cours de développement,
- ◆ définir les modalités de travail pertinentes entre les organismes régionaux qualité et la HAS.

La FORAP souhaite que ces contacts se pérennisent et proposent un rythme de rencontre bimestriel. Elle souhaite également que soient identifiées des synergies dans l'action telles que :

- ◆ la reconnaissance des actions menées par les structures régionales,
- ◆ la mise en place d'actions par les structures régionales sur des thématiques prioritaires portées par la HAS.

#### Elaboration d'outils

Avant d'envisager une mutualisation des documents, il avait été proposé d'élaborer des outils communs facilitant la déclinaison dans les établissements de santé des préconisations de la HAS.

Dans un premier temps, la FORAP souhaite élaborer un guide destiné à faciliter le travail des sous-commissions de la CME chargées de mettre en place l'EPP dans les établissements de santé. Ce guide pourrait être accompagné d'outils ou de modèles de documents utiles à ces « sous commissions ». Le travail sera coordonné au sein de la FORAP par S. Touzet (CEPPRAL) et F. Empereur (EVALOR).

## Les projets d'étude

### *Expérimentation portant sur la déclaration des événements indésirables graves liées aux soins dans les établissements de santé : Cellule Régionale d'Appui en Gestion du Risque Clinique (CRAGRC)*

La mise en œuvre de l'obligation de déclaration des événements indésirables graves (EIG) a été subordonnée, par l'article 117 de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, à une expérimentation préalable d'une durée maximale de trois ans, placée sous la responsabilité de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS). Le dispositif de déclaration des événements indésirables graves liés à des soins (EIG)

s'inscrit dans le cadre de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins et participe au développement des programmes de gestion des risques au sein des établissements de santé. Les modalités de l'expérimentation sont définies par l'arrêté du 25 avril 2006.

Pour l'expérimentation sur la région Rhône-Alpes, l'ARH Rhône Alpes a décidé le rattachement de la cellule régionale d'appui en gestion du risque clinique à la clinique du Parc Lyon.

Pour assurer les missions qui reviennent à la cellule régionale d'appui, en accord avec l'ARH Rhône Alpes, la Clinique du Parc Lyon a passé convention avec le CEPPRAL qui offre un réel savoir-faire et des compétences dans ces problématiques.

La cellule régionale d'appui contribue à la mise en œuvre et au bon déroulement de l'expérimentation dans sa région :

- Sensibilisation et formation au signalement et à l'analyse des événements indésirables graves,
- Appui méthodologique à l'analyse de l'EIG et à la mise en place d'actions correctrices et préventives à la demande des équipes de gestion des risques des établissements de santé,
- Organisation de réunions d'échanges et de partage d'expérience.

L'expérimentation est prévue pour une durée de 18 mois à compter du 1 janvier 2009. Elle se déroule dans trois autres régions : Aquitaine, Franche Comté, et Ile de France.

En région Rhône Alpes, 22 établissements se sont portés volontaires pour l'expérimentation. Ces établissements ont été choisis sur la base des critères suivant :

- existence de programmes de gestion des risques avec une organisation transversale et des compétences dédiées,
- résultats de la certification de l'établissement (sur l'organisation de la qualité et de la gestion des risques et l'évaluation des pratiques),
- organisation de méthodes d'identification et d'analyse des risques (dont un système de signalement des EI opérationnel).

Une première réunion avec l'ensemble des établissements expérimentateurs a eu lieu le 17 décembre 2008 à la Clinique du Parc afin de présenter l'expérimentation et le rôle de la cellule régionale d'appui.

### ***Projet Théorem (Théories Organisationnelles, Recommandations et Management)***

Ce projet, initié et coordonné par le CCECQA (Comité de Coordination de l'Evaluation Clinique et de la Qualité en Aquitaine), organisme régional agréé, est soutenu par la HAS dans le cadre de son appel à projet de recherche 2006. Il sera réalisé dans quatre autres régions françaises (Aquitaine, Pays de Loire, Franche Comté et Bretagne).

L'objectif de l'étude est de répondre à la question : Quel est le lien entre contexte organisationnel et managérial des services de médecine et appropriation des recommandations professionnelles ?, problématique au cœur de la performance clinique des services.

Les objectifs plus spécifiques de ce projet sont les suivants :

- Elaborer et valider un outil d'identification du contexte managérial et organisationnel dans les services de médecine,
- Identifier les caractéristiques managériales et organisationnelles des services de médecine les plus fortement associées à l'appropriation de recommandations professionnelles.

Ce projet inclut l'ensemble des professionnels (médecins, cadre, infirmiers, aides soignants) de 10 services de médecine polyvalente tirés au sort dans chaque région. Le recueil de données se fait au travers de plusieurs questionnaires (trois vignettes cliniques, un questionnaire de culture organisationnelle, un questionnaire de faits organisationnels, et un questionnaire individuel) et représente une charge de travail relativement faible (45 minutes par professionnel et une réunion de service d'une durée estimée à deux heures environ). Il doit démarrer à partir du mois février prochain.

Chaque service participant est destinataire de ses propres résultats et des résultats globaux de l'étude.

En participant à ce projet, le service de médecine polyvalente retenu, s'implique dans une démarche mobilisatrice qui lui apporte :

- Un état des lieux précis de son contexte organisationnel et managérial,
- Une approche novatrice d'Evaluation des Pratiques Professionnelles, permettant aux médecins de valider leur obligation d'EPP.

La participation de l'ensemble des professionnels du service à une démarche commune sur le management et l'organisation constitue une excellente préparation à la certification.

Une réunion de lancement du projet a eu lieu à Paris au mois le 7 novembre 2008 afin de préciser le calendrier et de présenter les outils nécessaires au recueil des données.

Une lettre d'appel à participation a été envoyée aux établissements en décembre 2008 ce qui a permis d'inclure les premiers services de médecine polyvalents à la fin de l'année.

Le CEPPRAL coordonne l'étude sur la région Rhône-Alpes.

A ce titre ses missions sont :

- Le recrutement des 10 services de médecine polyvalente,
- La formation aux outils nécessaire au recueil des données,
- Le suivi du recueil dans les différents services participants,
- La participation aux réunions du groupe coordination du projet.

## V. LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2009

Le CEPPRAL renouvelle, pour l'année 2009, les différentes actions menées, en raison de leur succès (cf. annexe : programme 2009) et élargit ses formations à l'amélioration et à la sécurité des soins.

### Les actions de formations

#### *Groupes thématiques*

- Sécurité du patient : iatrogénie médicamenteuse,
- Soins palliatifs,
- Sécurité du patient : actes invasifs,
- Analyse des soustractions aux soins (fugues),
- Conditions de prescriptions de mesure atteignant la liberté des patients.

A la demande de certains établissements adhérents, des thématiques des années passées telles que « Confidentialité et information du patient » ou « EPP paramédicales » seront reconduites afin d'assurer un suivi du travail déjà effectué.

#### *Ateliers méthodologiques*

Une nouvelle session d'ateliers méthodologiques est programmée les 29 janvier, 5 février et 24 février avec en complément des thèmes classiques tels que :

- EPP généralités,
- Revue de morbi-mortalité et Staff EPP,
- Revue de pertinence des soins,
- Audit clinique,
- Chemin clinique,
- Suivi d'indicateur.

Des thèmes tournés vers la gestion des risques et la sécurité des soins sont proposés :

- Méthodes d'analyse de causes,
- Circuit du médicament,
- Sécurité du patient âgé,
- Sécurité du patient en hôpital psychiatrique,
- Indicateur de performance pour l'amélioration de la qualité en santé.

#### *Les modules « Formation – Actions »*

Le CEPPRAL a inauguré en 2008 des modules de formations sur une ou deux journées.

Forts de leur succès, le CEPPRAL reconduit, les modules de formation- actions et enrichit le programme d'un nouveau module.

- M1 méthodes et outils de l'évaluation des pratiques professionnelles,
- M2 Quand et comment interviennent les statistiques en évaluation de qualité des soins,
- M3 Mesure des indicateurs de qualité de soins et de performance hospitalière,
- M4 Identifier les événements indésirables liés au soin et analyser leurs causes,
- M5 Améliorer la sécurité du circuit du médicament dans un établissement de santé,
- M6 Elaborer ou adapter un référentiel de pratiques cliniques,
- M7 PMSI et Qualité : mesurer la qualité grâce au PMSI (nouveau).

Basée sur une **pédagogie active** reposant essentiellement sur des études de cas, des exercices et des retours d'expérience, ces modules de formation - actions permettent une **approche concrète** des méthodes d'évaluation des pratiques professionnelles avec mise en pratique des connaissances et du savoir faire.

## Journée Régionale 2009

Thème : « Sécurité du patient : enjeux et méthodes ».

Date 15 octobre 2009.

Lieu : Bourg en Bresse.

### Interventions en établissement de santé

Le CEPPRAL propose aux établissements un accompagnement personnalisé en fonction leurs besoins et de leurs attentes. Après avoir défini avec les professionnels le programme, le calendrier des interventions est adapté et les experts missionnés, choisis en fonction de leur compétence et expertise dans les domaines retenus.

Le CEPPRAL a entrepris un travail, qu'il a confié à Delphine Rahib, stagiaire en Master 2 « Santé et populations » de l'université Lyon 1, afin d'élaborer des outils permettant un suivi des établissements adhérents pour lesquels un accompagnement personnalisé à été réalisé.

Le suivi des établissements permettra :

- d'évaluer la mise en œuvre des préconisations des experts du CEPPRAL,
- de mieux répondre aux attentes des établissements en terme d'accompagnement méthodologique par des contacts à périodicité définie d'un commun accord,
- de répondre au rapport d'activité demandé par la HAS.

### La validation de démarches

D'autre part, étant reconnu comme organisme agréé par la HAS, le CEPPRAL propose la validation de démarches d'EPP à la demande des présidents des Commissions Médicales d'Etablissement.

### Les études

Le CEPPRAL poursuit le travail amorcé à la fin de l'année 2008.

- Projet Théorem (Théories Organisationnelles, Recommandations et Management)
  - Inclusion de 10 services de médecine polyvalente,
  - Réunion d'information et de présentation des outils,
  - Suivi du recueil dans les établissements,
  - Participation aux réunions de coordination régionale du projet.
  
- Expérimentation portant sur la déclaration des évènements indésirables graves liées aux soins dans les établissements de santé.
  - Réunion de la cellule d'appui tous les mois pour définir les axes de travail et faire un point des actions engagées,
  - Rencontres avec l'ensemble des établissements expérimentateurs pour de définir leurs attentes,
  - Organisation tous les trimestres des rencontres inter établissements afin de partager autour d'expériences de gestion d'un EIG,.
  - Formation et accompagnement à la gestion d'un EIG (signalement analyse déclaration, communication).

## ➤ Projet ENEIS

La Direction de la Recherche, des Etudes et de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère de la Santé renouvelle une étude nationale, appelée ENEIS 2 qui vise à estimer la fréquence des événements indésirables graves en milieu hospitalier et parmi eux la proportion d'évènements évitables.

La méthode, identique à celle utilisée dans ENEIS 2004 est une étude longitudinale prospective d'incidence sur un échantillon de patients présents pendant la période d'observation. Cette période correspond à 7 jours pour chaque unité d'hospitalisation.

Le Comité de Coordination de l'Evaluation Clinique et de la Qualité en Aquitaine (CCECQA) en est le maître d'œuvre. Le **CEPPRAL** sera associé à ce projet en tant que relais régional pour les établissements participants de la région Rhône Alpes et son pourtour, soit 23 établissements publics, participants au service publique ou privés sur la centaine d'établissements participants au niveau national. L'enquête débutera le 30 mars 2009 et devrait être terminée fin juin. La restitution des résultats nationaux est prévue en avril 2010.

## **Relation avec les partenaires régionaux : La FORAP**

### *Objectifs 2009*

Les objectifs de la FORAP peuvent se décliner comme suit :

- Intégrer d'autres structures qualité régionales,
- Renforcer le partenariat avec la HAS (signature de convention cadre),
- Définir et développer des programmes communs d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins,
- Valoriser les actions de la FORAP.

## VI. LES ANNEXES

**Annexe** : Programme de la journée régionale 2008

**Annexe** : Programme des activités 2009